



Déclaration de rentrée 2021

Au nom des personnels de direction du **Sgen-CFDT**, nous souhaitons la bienvenue à tous les collègues ayant rejoint notre académie et succès à tous nos collègues stagiaires.

Nous ne pouvons aborder cette année scolaire 2021/2022 sans faire l'économie d'un bilan sur celle, très éprouvante, que nous venons de vivre.

L'année scolaire qui vient de s'écouler a été atypique à plus d'un titre et la crise sanitaire a fortement impacté l'ensemble des personnels œuvrant dans les établissements scolaires et plus particulièrement les personnels de direction.

Nombre de nos collègues se sont retrouvés en difficulté importante face aux contraintes diverses rencontrées au sein de leurs territoires et ont dû faire face, parfois avec un sentiment de solitude avéré, à des situations complexes et anxiogènes.

Ces inquiétudes et interrogations ont été renforcées par une cacophonie sans nom à l'occasion des examens avec un effet négatif sur les conditions de travail des personnels de direction, de leurs collaborateurs, mais également des personnels en charge des examens au rectorat, créant parfois et inutilement des tensions importantes entre les services du rectorat et les établissements, alors même que les services du rectorat faisaient leur maximum et je tiens au nom du **Sgen-CFDT Poitou Charentes** à les remercier pour leur engagement et leur disponibilité. Cette souffrance au travail laissera des traces et notre ministère ne pourra pas faire l'économie de ne pas en tenir compte

Les conditions sanitaires que notre pays traverse révèlent les fragilités de notre système éducatif, pèsent sur nos organisations scolaires et impactent au-delà du raisonnable les conditions de travail des personnels de direction et de leurs équipes. Aussi, le **Sgen-CFDT Poitou Charentes** appelle plus que jamais à une plus grande cohésion de l'ensemble des acteurs de notre académie et l'absolue nécessité de travailler de concert pour accompagner aux mieux les établissements scolaires et garantir davantage de sérénité.

Ces mêmes conditions sanitaires fracturent la société et les nombreuses manifestations à travers le pays en témoignent et peuvent venir percuter nos organisations scolaires. Là encore c'est du soutien de notre hiérarchie et de consignes claires et adaptées dont nous aurons besoin pour faire face aux inquiétudes des élèves et des familles.

Le **nouveau protocole sanitaire** rendu public le 28 juillet 2021 sans échanges avec les syndicats représentatifs des personnels sur le sujet, laisse encore beaucoup de questions sans réponses après cette communication médiatique.

- Qui décide du niveau sur tel ou tel territoire ?
- Comment les personnels en sont-ils informés et avec quel délai ?
- Les **travaux et équipements** pour mieux ventiler/aérer et contrôler la qualité de l'air sont-ils programmés partout où c'est nécessaire ? Quel travail conduit entre l'État et les collectivités locales pour y parvenir ? Où en sommes-nous de la mobilisation du plan de relance à cet effet ?

Par ailleurs, seuls les élèves non vaccinés seront considérés comme cas contacts et donc ne pouvant venir en classe en présentiel s'il y a un cas de Covid dans une classe en collège et lycée. Les écarts sociaux risquent d'être importants compte-tenu des différences territoriales de vaccination. La **continuité pédagogique** annoncée par le ministre ne peut pas se traduire par le fait de suivre en visio les cours dispensés en présentiel, par conséquent, quelle organisation concrète pour les équipes dans les établissements ? quelle reconnaissance du travail ? Les personnels ne pourront pas faire double journée, d'autant que nombreuses heures supplémentaires sont déjà assurées.

Le Sgen-CFDT affirme que la réussite d'une rentrée scolaire ne dépend pas de la publication d'une circulaire, mais de l'efficacité que celle-ci pourra avoir grâce à la confiance accordée aux équipes éducatives dans leur pouvoir d'agir et de faire réussir les élèves.

S'agissant des aménagements du baccalauréat, nous vous réitérons nos demandes de juillet. Si les modifications prises pour le bac 2022, attendues et voulues par le **Sgen-CFDT** sont une bonne nouvelle, il est nécessaire qu'elles soient **véritablement accompagnées en amont** par les corps d'inspection pour ne pas laisser seules les équipes de direction sur ces questions. **L'évaluation des élèves** devient le chantier majeur et doit être travaillé au long cours pour pallier toutes difficultés des équipes.

Tous les experts pédagogiques de la maison commune doivent pouvoir faire alliance dans la sérénité. Les réformes se décrètent dans des textes, mais pour se réaliser doivent s'accompagner d'un management bienveillant et respectueux des enjeux pour nos élèves. Par ailleurs, le **Sgen-CFDT** demande que les indemnités de la session 2021 soient effectivement versées aux personnels concernés.

Concernant les carrières des personnels de direction, le **Sgen-CFDT** regrette qu'il n'ait jamais été question de discuter de la BI et de la NBI qui entraîne un saut très important entre le traitement des personnels de direction des établissements de 2^{ème} et ceux de 3^{ème} catégorie et qui exclue les adjoints.

Les régimes indemnitaires ne peuvent constituer qu'un « *plus* » et non pas se substituer au traitement indiciaire. Or aujourd'hui, les seules sources d'amélioration de notre pouvoir d'achat sont individuelles, ce qui constitue un tournant que nous ne partageons pas.

Aussi, à ce titre ils ne devraient pas voir une telle différence de traitement de la part fonctionnelle.

Pour le **Sgen-CFDT** le levier qui a été choisi pour revaloriser l'IF2R n'est pas donc adapté.

Il ne permet pas une revalorisation suffisante de l'ensemble de la profession, les adjoints et les chefs d'établissement de catégories 4 ex étant exclus de la réévaluation de la part fonctionnelle, de plus, l'objectif affiché d'inciter les adjoints des gros établissements à muter sur des établissements de catégorie inférieure a en grande partie raté sa cible.

En effet, encore cette année, le nombre d'adjoints devenus chefs d'établissement reste invariablement autour des 30 % (579/1901 demandes satisfaites), creusant encore un peu plus le fossé salarial qui existe entre chefs d'établissement et chefs d'établissement adjoint.

Le **Sgen-CFDT** rappelle avec force que les personnels de direction exercent tous la même fonction et appartiennent tous au même corps.

Le **Sgen-CFDT** a toujours porté des demandes de mesures collectives

Reste une revendication forte à garantir, celle de voir le taux de passage à la hors-classe augmenter significativement. En effet, nombre de collègues se retrouvent bloqués depuis plusieurs années au dernier échelon de la classe normale sans autre perspective que d'obtenir une mutation sur un établissement de catégorie supérieure afin de voir leur rémunération augmenter.

Il s'agit bien de permettre au-delà des quelques avancées des taux de promotions (pour rappel 11 % pour 2022) une évolution significative des promotions pour l'ensemble du corps.

Au nom des personnels de direction du **Sgen-CFDT**, nous vous remercions, Madame la Rectrice, de bien vouloir porter avec force cette parole du terrain auprès de notre ministre. Vous savez que notre loyauté acquise et notre détermination à servir l'intérêt général n'a jamais fait défaut quelle que soient les circonstances. Mais nous tenons à vous redire ici très solennellement que les personnels de direction, membres et sympathisants du **Sgen-CFDT** n'accepteront pas de revivre une nouvelle année dans les mêmes conditions que celle que nous avons traversé. Nous ne reculerons pas face aux décisions à prendre pour protéger les intérêts, l'intégrité, la santé physique et morale des personnels de direction.

Mme la Rectrice, mesdames et messieurs, cher.es collègues, au nom du **Sgen-CFDT Poitou Charentes** je vous remercie de votre attention.